CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible] piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être envoyé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENTS pour l'année aux annonces—Les articles et personnes tenant magasins de détail, $60; [illegible] Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par [illegible], les annonces de bénéfice &c. &c., [illegible] payées au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encans, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles [illegible] pour cent sur les annonces de ventes [illegible].

ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire [illegible] abonné à l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible] &c. lui seront [illegible] en compte séparé [illegible].

[illegible]

Avis de Banques et de Comp.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU THEATRE D'ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1838.

[illegible] Par ordre de la Direction
J. A. DUREL, secrétaire.

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] formée le 10 mars 1834, [illegible] réouvert au bureau de M. F. Buisson [illegible] Nouvelle-Orléans, 1828.

F. BUISSON,
F. PILIE,
F. SOULE,
J. J. MERCIER,
J. LAURENT,
P. R. COLSSON,
MANIS JACOB.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET DE BANQUE DE L'ATCHAFALAYA.

Nouvelle-Orléans, 4 avril 1838.

A une assemblée des directeurs de cette institution, tenue ce jour, J. W. Breedlove, Ecr. a été unanimement élu président de la susdite banque, en remplacement de Joshua Baldwin, résigné.
[illegible]—6 R. G. DIXON—Caissier.

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON D'ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 2 avril 1838.

AVIS est par le présent donné que [illegible]
[illegible] SAM. RICKER Jr., secrétaire.

AVIS.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

[illegible] Banque jusqu'à Lundi, 16 avril cou[rant].
J. H. RABOTEAU, Caissier.

COMPAGNIE DU GAZ ET DE BANQUE.

[illegible] Par ordre de la direction
E. W. WELLS, secrétaire.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA BOURSE.

[illegible] R. BRENAN, caissier.

[illegible]

MARTIN GORDON, Caissier.

[illegible] CITOYENS DE LA LOUISIANE.

[illegible]
J. B. PERRAULT, Caissier.

[illegible]
A. TRONSEMA,
J. R. SWASEY.

THOMAS HOWSON [illegible]
A. TRONSEMA,
THOMAS HOWSON.

HOTEL D'ORLEANS.

L [illegible] propriétaire de L'HOTEL D'ORLEANS, Rue de Chartres, [illegible]
ROT. RUDDOCK.

[illegible]

[illegible] Havane [illegible]
R. GRONING & Co.

200 [illegible] café vert de la Havane, [illegible] caisses sucre blanc [illegible], 1400 sacs sel de Cadix, [illegible] Malaga.
A. M. MIRANDA, 112, rue Bienville [illegible].

20 [illegible]
DEVENPORT & GOURDAIN, rue Conti, No. 13.

[illegible]
DEVENPORT & GOURDAIN, rue Conti No. 13

[illegible]
DEVENPORT & GOURDAIN, rue Conti No. 13

[illegible] W. M. G. HEWES, rue Natchez.

[illegible] G. FORSEY, 14, Nouvelle Levée.

[illegible] G. FORSEY, 14, Nouvelle Levée.

[illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

[illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.

[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.

[illegible] SAM. RIKER Jr. 36, rue du Camp.

[illegible] FOULAIN, BELLOCQ & DEGELOS, Rue St. Louis, No. 19.

[illegible] FORSYTH & LIMERICK, No. 153, rue des Magasins.

Bateaux-à-Vapeur

A VENDRE OU A FRETER.

S'adresser à
GEORGE WHITMAN,
A l'Hôtel de la Bourse.

L[es] soussignés offrent à vendre, en débarquement, 200 sacs de sel de gros.
[illegible] H. PALOC & DUFOUR.

LOTERIE DE LA LOUISIANE.
CLASSE 13.

18, 58, 22, 43, 46, 38, 14, 25, 53, 20,

Sont les numéros sortis dans le tirage de la susdite Loterie.

AUJOURD'HUI.

UN LOT CAPITAL DE

$12,000.

10 Lots de $1000.

BILLETS........$4 SEULEMENT!

LOTERIE de la LOUISIANE,

Autorisée par acte de la Législature, Chap. LXIII passé le 21 mars 1828.

CLASSE 22 pour 1838.

Devant être tirée dans la Rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St Charles, mercredi, 11 avril 1838, à 6 heures de l'après midi.

D. S. GREGORY & Co.
Successeurs de Yates & McIntyre

75 Numéros—12 sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de		$12,000	12,000
1	do	3,000	3,000
1	do	2,000	2,000
1	do	1,200	1,200
1	do	1,179	1,179
10	do	1000	10,000
10	do	250	2,500
10	do	200	2,000
20	do	150	3,000
20	do	125	2,500
25	do	120	3,000
60	do	100	6,000
60	do	80	4,800

Ainsi qu'une foule d'autres lots.

Billets—$4 coupons à proportion.
Paquets de coupons à proportion.
Paquets ou simples billets à vendre par
C. A. WELLS,
Bureau, rue de la Commune No 79, entre les rues du Camp et St. Charles. 10 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District Judiciaire—Louis Delande contre ses créanciers—L'abandon que le demandeur fait de ses propriétés y ayant été admis par la Cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que lesdits créanciers se réuniront en assemblée dans l'étude de M. Carlisle Pollock notaire public, le lundi, 16 du courant, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit demandeur, et dans l'intervalle, toute action judiciaire contre sa personne et ses propriétés, quant aux créanciers nommés dans son bilan est et demeure arrêtée.
Par ordre de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce jour, 3 avril A. D. 1838.
10 avril—3 G. W. LEWIS, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Adolphe Duhart contre ses créanciers—No. 15601—Le 2me jour d'avril 1838—Présent l'honorable A. M. Buchanan juge—Sur motion de M. C. N. Deléry conseil de l'insolvable dans cette affaire, et information fournie à la cour que l'assemblée des créanciers dudit insolvable qui avait été ordonnée pour le 26e jour du mois dernier devant M. P. Lacoste, not. pub. n'avait pas eu lieu en ce qu'il ne s'y était rendu qu'un seul créancier, ainsi qu'il conste du certificat dudit notaire; il est ordonné par cette cour, qu'il soit tenu une nouvelle assemblée des créanciers dudit insolvable devant M. P. Lacoste, not. pub. le 20e jour du présent mois, à 10 heures du matin, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Extrait des minutes, G. W. LEWIS,
5 avril—3 1js Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Frederic Proctor contre ses créanciers—La cession de ses biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le jeudi, 12 avril prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit insolvable, et en même temps, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 31me jour de mars 183—
P. LEBLANC,
2 avril—10 Député greffier.

COUR DU PREMIER DISTRICT—Edward Salzman, contre ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable aura lieu au bureau de Félix Grima, not. pub. mardi 13 du courant, à 10 heures du matin, pour fixer le lieu où doit se vendre une partie des propriétés abandonnées par ledit insolvable.
Par ordre de la Cour, ce 2 avril A. D. 1838
4 avril—8 JOHN L. LEWIS, greffier.

AVIS—Attendu qu'un certificat de dépôt à la Banque de Crédit en cette ville, pour la somme de huit cents piastres, enregistré le 19 fév. 1834 sous le No. 12 en faveur de Mr. Joseph Portalis a été perdu, le public est prévenu que le paiement en a été arrêté et que demande a été faite à ladite banque pour obtenir un nouveau certificat.
JOSEPH LARTIGUE,
L'exécuteur testamentaire de feu J. Portalis.
24 mars—6 1ps

Demande d'une institutrice.

UNE dame capable d'enseigner le français et l'anglais, la géographie, l'usage des globes, l'arithmétique &c. pourra trouver un emploi dans une famille respectable à 25 milles de la ville, pour instruire quatre à cinq demoiselles. On exige que la personne ait une bonne prononciation. S'adresser, pour information à E. TASTET & A. DELAMARE.
24 mars—4,1pe 90, rue St. Louis.

COUR des Preuves—Attendu que Pedro Conejo a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Augustin Ambroise, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS,
10 avril Régistre des Testamens.

COUR des Preuves—Attendu que John M. D[illegible] a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Rainey décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
10 avril Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que George Nelson Shop a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Nelson Shop décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 avril Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph S. [illegible] a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hezekiah Smith, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
4 avril Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Wesley T. Langston—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds de cette succession distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
4 avril Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Nicolas Clement—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds de cette succession répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 avril Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jeremiah Osborn a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John E. Woodworth, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
28 mars Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de James Ryan—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James Ryan curateur de la succession de James Ryan, décédé, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
28 mars Rég. des Testamens.

GENIEVRE DE HOLLANDE—Vingt pipes genièvre de Hollande, qualité supérieure, et des marques approuvées, en débarquement du navire Exchange, à vendre par H. & W. ANDERSON,
30 mars 54, rue Tchoupitoulas.

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Craulines
12 livres de sucre pour 1 piastre,
8 livres de café pour 1 piastre.
On trouve audit magasin, le dépôt du véritable remède de Le Roy, et l'élixir tonique du Docteur Guillié; des marbres pour carrelage; un assortiment général de quincaillerie, verrerie, fayence et futées de chasse, ainsi que du rum de la Jamaïque. 8 mars

PARFUMERIE.

LES soussignés ont maintenant en magasin et offrent à vendre à des prix modérés, un assortiment de parfumerie des plus considérables et des mieux choisis qui soient jamais venus dans cette ville, consistant principalement en eau de Cologne, d'Allemagne, de France et d'Amérique, en bouteilles ordinaires et en flacons; eau de lavande, dito de la Floride, dito de miel, dito de rose, dito de fleur d'orange, [illegible] de rose, eau de toilette, essence d'orange de Portugal, parfums de bouquet semillant de Verveine, essence particulière pour mouchoirs, extrait de rose, de musc, de jasmin, de limon, d'orange, de vanille, de violette, d'œillet, bouquet du midi, de mignonette, savons de toutes sortes de descriptions, huile à cheveux, dito à faire croître la chevelure, pommade pour les cheveux, française et américaine, ainsi que quantité d'autres objets dans cet article.
3 avril POLLARD & GREEN, rue Chartres, No. 80.

MACIS et Piment—25 barillets macis, 100 sacs piment, en débarquement et à vendre par
R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

VINS—150 quarts de barriques vin Malaga doux, 150 paniers vin de Champagne, 25 quarts de barriques, vin de sherry, 30 barils indiens do do
En magasin et à vendre par R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

ROUES DE CHARRETTES—Un grand assortiment de roues de toutes grandeurs, de 2 pouces à 4 1/2, en débarquement des navires Archer & Hercules, de Philadelphie, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
5 avril 16, rue de la Douane

JAMBON.—75 boucauts Jambons plats côtés et Epaules, en débarquement du steamer Commodore et à vendre par
COMSTOCK, HYDE & Co.,
3 avril No. 18, rue Poydras.

TROIS CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.
UN VOL a été commis chez les soussignés, mercredi soir 4 du courant, entre huit et neuf heures du soir, maison de la Bourse, rue St. Louis, entre Royale et Chartres. On offre TROIS CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE, à celui qui rapportera les objets volés. On prie messieurs les capitaines de navires et bateaux à vapeur de visiter les effets de tous passagers suspects qui pourraient s'embarquer à leur bord.

Montres de particuliers.

Divers—	1	Montre en or,	
"	1	Montre, Duplex trou en pierre	No. 4276,
"	1	" Patent,	No. 26,340,
"	1	" Lépine en or, boite gravée	N. 3296
"	1	" " "	N. 1871
"	1	" " " cadran d'émail	
"	1	" En argent,	No 4153
"	1	Chronomètre de poche à savonnette, boite très forte.	
"	1	Montre en argent,	
"	1	" en or,	
"	1	" en or, pour dame,	
"	1	" Lépine en or,	
"	1	" en argent,	No. 5,358,
"	1	" en or,	
"	1	" Quantième dont le quantième a été supprimé, but e savonnette.	
"	1	" Patent en or,	
"	1	" en or, quadrant en or,	No. 9917,
"	1	" en or, savonnette gravée, quadrant en argent	N. 43834

Montres en or.

1 Montre à répétition en or, nom Feytel, à Montelimat, sur la cuvette, quadrant en argent.
1 " A répétition, en or, nom Berthoud, boite en or rouge.
1 " Simple, nom de Feytel, à Montelimat.
1 " en or, cadran d'or échappement, Duplex, 8 trous en pierre, No. 818.
1 " En or, cadran d'or, échappement, Duplex, 8 trous en pierre, No. 819.
1 " En or, cadran d'or, échappement, à ancre, 10 trous en pierre, No. 6,833
1 " En or, cadran d'or, échappement, Duplex, 8 trous en pierre, No. 815
1 " En or, cadran d'or, échappement, à cylindre, 4 trous en pierre, No. 88
1 " En or, cadran d'or, échappement à cylindre, 4 trous en pierre, No. 80
1 " En or, cadran d'or, échappement Duplex, 8 trous en pierre, No. 2,081
1 " En or, échappement, à ancre, 10 trous en pierre.
2 Paires pistolets, façon anglaise.
1 Chaîne à rubans, en or,
2 " Cordons tressés en or,
1 " En or poli,
18 " Dorées,
3 Montres en argent façon anglaise à verge
4 Montres " 1/2 Platine, échap. à cy. 4 trous en pier. Nos 41,540, 41,541, 41,542, 41,543
6 Montres ciselées, platine, échap. à cylindre, trous en pierre, Nos 41,643, 41,644, 41,645, 41,646, 41,647, 41,648
5 Montres en argent à savonnette, Lepine, 4 trous en pierre, Nos 1,976, 1,977, 1,978, 1,979, 1,980
9 Montres en argent cadran émail, façon anglaise.
1 " Duplex, mouvement à seconde boite gravée, No 3199
1 " Lépine, cadran émail en or, No. 1473
4 " Echappement à ancre, No. 6817
1 " " No. 6364
2 " De col, boite et cuvette d'or, dont une gravée 62198, 61025
1 " Echappement à ancre, 29
6 avril— FEYTEL & BUCHEZ.

PROSPECTUS.

NOUVELLE EDITION

DU

CODE CIVIL DE LA LOUISIANE.

LE public a été prévenu il y a quelque tems, que les soussignés s'occupaient de publier une nouvelle édition du Code Civil de la Louisiane. Dans le premier moment ils eurent apprécié la grande difficulté et la responsabilité de l'entreprise, et ce ne fut qu'après beaucoup d'hésitation qu'ils s'en chargèrent. L'édition précédente de trois mille exemplaires à peu près, ayant coûté à l'Etat plus de trente mille piastres, aujourd'hui totalement épuisée, le prix ordinaire de l'ouvrage est de trente à cinquante piastres.

Cet ouvrage est un système de règles écrites, intéressant directement tout habitant de l'Etat, soit qu'il s'occupe de commerce ou d'agriculture, exerçant une grande influence sur le maniement de tant de capitaux nous arrivant d'autres Etats, et différent en cela à tout autre traité de Loi, il est autant le guide et manuel du négociant et du planteur qu'il l'est du particulier et de l'avocat par état.

Les avocats des états contigus, et au fait tous les Etats sur la rivière de l'Ohio et du Mississipi qui trouvent un débouché de leurs produits à la Louisiane ont souvent besoin de référer à ce code, indispensable à leurs bibliothèques; et que dans la ville de la Nouvelle-Orléans on est sûr de trouver ce livre aussi bien dans le comptoir du négociant que sur le bureau du juge ou la table de l'avocat. Il n'est donc pas surprenant que la première édition de cet ouvrage fut épuisée si rapidement; et quoiqu'une réimpression pourrait en quelque sorte suppléer au besoin public, néanmoins il serait important et peu satisfaisant à moins d'être annoté; ardes renvois aux rapports et ordonnances, afin de renfermer les amendemens nombreux de la Législature et les décisions importantes et interprétations faites sur quantité de ces paragraphes par la Cour Suprême.

Les éditeurs ont engagé M. Wheelock S. Upton membre du bureau de la Nouvelle Orléans, commis surveillant général de l'ouvrage et pour ce qui concerne la branche éditoriale. Les honorables juges Bullard, Bermudez et l'honorable M. George Eustis ont bien voulu assister M. Upton en lui communiquant les observations importantes, recueillies par eux durant le progrès de leurs études et de leur pratique; et M. George Strawbridge a bien voulu offrir à M. N. R. Jennings, associé et collaborateur de M. Upton, la grande masse de références de la copie du Code de son étude rédigées par lui de temps en temps dans tout le cours de l'exercice distingué de son état. Les éditeurs donc toute confiance que les annotations de l'ouvrage seront telles qu'un concours seul d'industrie et de travail assidu pouvait les présenter, à l'aide de la science et de l'expérience.

En publiant ce prospectus et sollicitant une souscription générale à l'ouvrage, les éditeurs s'enorgueillissent du fait que la Législature de la Louisiane a autorisé le gouverneur à faire une commande de mille copies pour l'usage futur de l'Etat. La promptitude avec laquelle l'assemblée a autorisé ce nombre d'exemplaires est une preuve qu'elle a su apprécier le mérite de l'ouvrage, et par là justifier la confiance dans le rapport des éditeurs qui se flattent d'en être pas indignes.

L'ouvrage sera imprimé en français et anglais, sur bon papier et en caractère neuf; ni soins, ni frais ne seront épargnés pour que l'exécution typographique soit digne de la grande importance de l'ensemble.

L'ouvrage sera probablement prêt à être distribué en septembre prochain; le prix de souscription sera de quinze piastres, dont cinq payables en souscrivant.

Les listes de souscription une fois closes, le prix de cet ouvrage sera de vingt piastres par exemplaire.
5 avril E. JOHNS & Co., éditeurs.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes peuvent concerner—Salut—Qu'il soit connu que Joseph Mathurin Besnard, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi François Joseph Enoul Dugué Livaudais, juge de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, audit pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, et fait à ma connaissance que le dit Joseph Mathurin Besnard est devenu acquéreur de la propriété ci après décrite, vendue par moi le quinze de janvier passé (1838) d'après un ordre de cette cour à la date du 6 avril 1837, rendu dans la succession de feue Dame Antoinette Louise Victoire Rouby, décédée veuve de feu Eugène Bailly, comme propriété appartenant à ladite succession et lequel ordre de cour fut rendu à la demande de Levy Herring, agissant tant comme exécuteur testamentaire de la défunte que comme tuteur de la mineure Joséphine Bailly et tuteur ad hoc du mineur Thomas McCann.

A ces causes toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations sur la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente aussi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un lot de terre, ainsi que ses dépendances, situé au faubourg Annonciation, municipalité no. 2 de la ville de la N. Orléans mesurant trente pieds de face à la rue Terpsichore, entre les rues Dryade et Bacchus, sur une profondeur de cent vingt pieds, le dit lot étant moitié du lot no. 9 de l'ilet no 93, conformément à un plan dudit faubourg, déposé au bureau de P. Pédesclaux, notaire à la Nouvelle Orléans, et moitié dudit lot, touchant au no. 10, du dit ilet.

Le prix de la vente faite comme il est dit ci dessus au dit Joseph Mathurin Besnard est de douze cent cinquante piastres, payables un quart comptant, et la balance à un, deux et trois ans du jour de la vente, en billets endossés et portant hypothèque.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et y ai apposé le sceau de ladite cour, ce vingtième jour de mars A. D 1838
24 mars—3 F. DUGUE, juge.

VACHE AUX EPAVES.

UNE vache rouge prête à mettre bas étampée d'une N sur la hanche gauche, si le propriétaire ne la réclame pas, elle sera vendue à l'encan par M. Guillote, encanteur, le 14 avril 1838, par ordonnance de Police, ladite vache est aux épaves, chez M. Guérin, rue Ste Anne, 214.
4 avril J. MAURICE capitaine.

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, rue Bourbon, No. 15, près celle du Canal, guérit dans un court délai, toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 août—n

MUNICIPALITE No. 3.
Nouvelle Orléans, 5 avril 1838.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner, d'avoir à faire enlever de la Levée dans dix jours de cette date les pierres, granits, bois, gravois, sable, charbons et autres matériaux encombrant la Levée de la municipalité No. 3, sous peine d'une amende et de voir les dits objets transportés au dépôt de la municipalité à leurs frais et risques.
6 avril—10 J. R. VIENNE, wharfinger.

MUNICIPALITE No. 3.
Nouvelle Orléans, 5 avril 1838.
AUX CASSEURS DE CHALANS.

NOTIFICATION vous est par le présent donnée d'avoir à faire enlever de la Levée, dans dix jours de cette date, depuis la rue de l'Indépendance jusqu'à la Raffinerie de la Louisiane, tous les matériaux provenant de la démolition des chalans, radeaux &c., sous peine d'encourir l'amende voulue par les ordonnances de police et de les voir enlever par les charettes de la corporation, et portés au dépôt de la municipalité, aux frais et risques des propriétaires.
6 avril—10 J. R. VIENNE, wharfinger.

60,738 Pieds planches, à planchéyer em bouvetées, à vendre par
29 mars J. W. ZACHARIE & Co.

COUTILS—12 balles coutils français de diverses couleurs et qualités, à vendre par
16 mars A. QUERTIER & ALBERT.

CAFE—41 sacs café de qualité inférieure, en débarquement du brick Olive Branch et à vendre par KOHN, DARON & Co
29 mars rue du Camp No. 60

CAFE—150 sacs café vert de la Havane de première qualité, reçus et à vendre par
LEGENDRE & BERNIAUD,
5 avril 27. rue St-Louis.

BOUCAUTS A MELASSE—300 boucauts, à vendre par WOOD & SIMMONS,
9 avril 27, rue Poydras.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Troisième Législature—Seconde Session.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Jeudi 8 Mars 1838.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Mr. Ducros de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Plaquemines dans Iberville."

Le dit rapport ayant été adopté.
L'orateur a signé le dit bill.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Par un message du sénat par Mr. Davis son secrétaire, la chambre est informée que le sénat a demandé son concours aux bills intitulé:

"Acte pour autoriser le gouverneur de l'Etat, à acheter un certain nombre d'exemplaires d'une nouvelle édition du code civil de la Louisiane;"

Et un "Acte relatif à la ville de Lafayette, et au Jury de Police de la paroisse Jefferson, et la résolution relativement à l'équipement et au règlement des dépenses occasionnées pour la campagne des Florides, par les volontaires de la Louisiane et pour d'autres objets."

Par le même message, la chambre est informée que le président du sénat, a signé le bill enrôlé, intitulé:

"Acte pour amender un acte intitulé. "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Mandeville et de la Rivière aux Perles", et de demander la signature de l'orateur aux bills enrolés intitulés: "Acte relatif au recensement des taxes de la paroisse Madison."

Et un "Acte pour la nomination des commissaires pour prendre les témoignages."

Par un autre message du sénat, la chambre est informée que le sénat s'est ajourné à l'Arcade St Charles pour y poursuivre l'acte d'accusation contre Frédérick Buisson, shérif de la paroisse d'Orléans.

Sur motion les commissaires nommés de la part de la chambre pour poursuivre le dit acte d'accusation ont été autorisés à se retirer.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Thomas a présenté un bill intitulé:

"Acte pour venir au secours des Banques et pour régler la circulation," lequel a subi sa 1ère. lecture. Sur motion que la chambre se dispense de ses règles et que le dit bill subisse sa 2e. lecture, M. Brashear a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Avery, Bourg, Barrow, Brashear, Briant, Canon, Chenet, Coulon, Ducros, David, Kennedy, McDonald, Morgan de St-Landry, Morgan de Ouachita, Patin, Poydras, Rogers, Sparks, Soniat, Sarpy, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux et Thomas avaient voté dans l'affirmative—21 oui.

Et que MM. Bickam, Boyle, Breazeale, Convillon, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Ratliff, Sidell, Truxillo, Wadsworth et Wilson avaient voté dans la négative—8 non.

En conséquence ladite motion a été perdue.

Sur motion, ordonné que ledit bill soit imprimé pour demain à l'usage de la chambre.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Ratliff a présenté un bill intitulé:

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs au gouvernement de la ville de St Francisville,"

Lequel a subi sa 1ère. lecture, et sur motion a été renvoyé à demain pour être lu une 2e. fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Wadsworth a présenté un bill intitulé:

"Acte pour amender divers articles du Code de procédures,"

Lequel a été lu pour la première fois, et sur motion référé au comité judiciaire.

L'orateur a soumis à la chambre la pétition de James Powell, porter de la chambre des représentans.

Sur motion, ladite pétition a été déposée sur le bureau.

Sur motion de M. Avery les règles de la chambre ayant été dispensées le bill intitulé:

Acte relatif au pension taire,

A été pris en considération section par section

Sur motion la chambre s'est formée en comité général pour la considération de la 1re section, M. Soniat ayant été appelé au fauteuil,

Après quelque tems sur motion le comité s'est levé.

Le rapporteur M. Soniat a rapporté que le comité général avait eu ladite section sous considération et l'avait adoptée.

Sur motion ledit rapport a été adopté.

Les diverses sections ayant été adoptées avec amendements.

Sur motion ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Ducros de la part du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlés les bills du sénat intitulés:

Acte pour nommer des commissaires pour prendre les témoignages.

Acte relatif au recensement à la collecte de taxes de la paroisse de Madison et pour d'autres objets, et le bill de la chambre intitulé:

Acte pour amender un acte intitulé: acte pour incorporer les souscripteurs au théâtre américain, rue des Magasins approuvé le 13 mars 1837.

Le dit rapport ayant été adopté,

L'orateur a signé lesdits bills, le greffier a été chargé d'en informer le sénat et d'y demander la signature du président du sénat.

M. Kenner de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait été par soumis le bill suivant, à l'approbation de la sanction du gouverneur

Acte pour amender un acte pour incorporer la compagnie du chemin de Mandeville et de la rivière aux Perles approuvé le 15 février 1838, et pour d'autres objets.

Sur motion de M. Sparks, les règles de la chambre ayant été dispensées, le bill intitulé:

Acte pour créer une bibliothèque d'état et pour d'autres objets, a été pris en considération section par section.

Sur la question pour l'adoption de la 1re section conçue en ces termes:

Sect. 1. Qu'il soit etc. Que l'on devra créer une bibliothèque publique pour l'Etat de la Louisiane, laquelle devra être placée dans la maison d'Etat

M. A. B. Thibodeaux a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Barrow, Brashear, Briant, Canon, Chenet, Coulon, Convillon, Ducros, Freret, Godberry, Kenedy, Kenner, Lawson, McDonald, Morgan de St. Landry, Morgan de Ouachita, Patin, Poydras, Rogers, Ratliff, Sidell, Sparks, Sarpy et Wadsworth avaient voté dans l'affirmative—24 oui.

Et que MM. Bickam, Boyle, Creighton, David, Kemp, Truxillo, A. B. Thibodeaux et Wilson, avaient voté dans la négative—8 non.

En conséquence la 1re section a été adoptée

Pendant la discussion de la 2me section, sur motion le dit bill a été référé à un comité spécial composé de 3 membres.

L'orateur a nommé MM. Canon, Sparks et Ducros, du dit comité

M. Ducros de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé:

Acte pour incorporer le collège de Franklington, dans la paroisse Washington, le dit rapport ayant été adopté, l'orateur a signé le dit bill.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

ORDRE DU JOUR.

La chambre a repris en considération le message du sénat demandant le concours de la chambre au bill intitulé, acte pour amender les chartes des banques de cet état et pour d'autres objets, sur lequel le gouverneur a mis son veto, et a passé par une majorité constitutionnelle de 2/3 des membres du sénat.

Une motion pour la passation dudit bill, nonobstant le veto du gouverneur, étant sous considération quand hier la chambre s'est ajournée;

Pendant la discussion de ladite motion, M. Wilson a fait la motion d'ajourner à demain 10 heures A. M.

Sur la question pour l'adoption de ladite motion, M. Coulon a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Bickam, Boyle, Breazeale, Canon, Chenet, Convillon, Creighton, Eason, Godberry, Kemp, Lawson, Patin, Poydras, Ratliff, Sidell, Truxillo et Wilson avaient voté dans l'affirmative—17 oui.

Et que MM. Avery, Bourg, Barrow, Brashear, Coulon, Ducros, David, Freret, Forstall, Kennedy, Kenner, McDonald, Moore, Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Rogers, Sparks, Soniat, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Thomas et Wadsworth avaient voté dans la négative—22 non.

En conséquence ladite motion a été rejetée.

Avant de prendre un vote définitif pour la passation dudit bill, nonobstant le veto du gouverneur, M. Sidell a demandé l'appel nominal de la chambre, et il a paru que MM. l'orateur, Avery, Bourg, Barrow, Bickam, Boyle, Brashear, Breazeale, Canon, Chenet, Coulon, Convillon, Creighton, Ducros, David, Eason, Freret, Forstall, Godberry, Kennedy, Kenner, Kemp, Lawson, McDonald, Moore, Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Patin, Poydras, Rogers, Ratliff, Sidell, Sparks, Soniat, Sarpy, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Wadsworth, Thomas et Wilson étaient présens, en tout 41;

Et MM. Briant et Grymes absents, en tout 2,

Et MM. Breed, Bossier, Carle, Lambremont et Sloan étant absens par congé, en tout 5.

Sur motion, MM. Lewis et Phelps absents pour cause, ont été permis, demain ou tout autre jour, d'enregistrer leur vote au sujet de la passation dudit bill, nonobstant le veto du gouverneur.

L'orateur ayant alors mis la question: Ledit bill passera-t-il nonobstant le veto du gouverneur?

Sur l'adoption de ladite motion, M. Sparks a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. l'orateur Bickam, Boyle, Breazeale, Canon, Chenet, Convillon, Creighton, David, Eason, Forstall, Godberry, Kenner, Kemp, Lawson, Patin, Poydras, Ratliff, Sidell, Sarpy, Truxillo, Wadsworth et Wilson avaient voté dans l'affirmative—23 oui.

Et que MM. Avery, Bourg, Barrow, Brashear, Coulon, Ducros, Freret, Kennedy, McDonald, Moore, Morgan de St-Landry, Morgan de Ouachita, Rogers, Sparks, Soniat, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux et Thomas avaient voté dans la négative.—18 non.

La majorité constitutionnelle de deux tiers de tous les membres de la chambre n'ayant pas été obtenue, En conséquence ladite motion a été perdue.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain 10 heures A. M.

MAIS—500 sacs maïs, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
7 avril 34, rue de la Commune.

GRAISSE—300 barillets graisse de qualité supérieure, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
7 avril 34, rue de la Commune

BEURRE—75 barillets en magasin, et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY,
7 avril 34. rue de la Commune.

GRAISSE EN BARIL—20 barils en magasin, et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY,
7 avril 34, rue de la Commune.

SEL A FLOT—2900 boisseaux, formant la cargaison du brick James, et à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.
7 avril rue de la Douane No 88

MAQUEREAUX—350 barillets maquereaux No. 1; 200 do. do. No. 2, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
rue Gravier No. 34

TABAC—5[illegible] caisses tabac, rosée de miel, en magasin et à vendre par R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

EAU DE VIE—10 demi pipes eau de vie de Bordeaux, à vendre par R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

GENIEVRE—150 barils genièvre de Baltimore, en magasin et à vendre par R. H. WHITE.
7 avril rue Gravier No. 34

RIZ—75 tierçons riz, article de qualité supérieure, à vendre par WOOD & SIMMONS,
rue Poydras No. 2

CHARRETTES, Drays et Brouettes—Un assortiment constamment en main, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
7 avril rue Gravier No 22

EAU DE VIE de pêches—60 barils vieille eau de vie de pêches.
20 barils eau de vie domestique,
30 barils eau de vie de sherry,
A vendre par WOOD & SIMMONS,
7 avril rue Poydras No 22

VINAIGRE—150 barils vinaigre de cidre, en magasin et à vendre par R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

GENIEVRE de Hollande—4 pipes genièvre de Hollande, à vendre par R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

BEURRE—25 barillets beurre de Goshen, en débarquement et à vendre par R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

MAQUEREAUX—300 barils maquereaux, en débarquement et à vendre par R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

CLOUX—350 barillets cloux assortis de Boston, à vendre par R. H. WHITE,
7 avril rue Gravier No. 34

Ventes par le Marshal.

Elbert Woodward contre Timoléon Lenasseur.

DANS la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district oriental de l'Etat de la Louisiane—No 168—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu le jeudi 19 du mois d'avril prochain, à midi et demi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis de cette ville, la propriété ci-après, décrite, savoir:

1o. Un morceau de terre ou habitation, dans la paroisse d'Iberville, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve; borné au nord par la terre de la veuve, et les héritiers de Thomas Estevan et par en bas par la terre ci-après décrite, ayant douze arpents de face, sur toute la profondeur qui peut légalement lui appartenir, avec toutes les améliorations, bâtisses, &c, qui s'y trouvent, faisant partie de la dite habitation, sauf qu'un petit morceau de terre, situé sur le même côté du fleuve et environ soixante cinq arpents plus bas, consistant en une servitude d'entretenir la levée, et dont le titre n'est point garanti, il est aussi attaché à la dite habitation, le droit de couper le cypre, et toute autre espèce de bois sur la terre occupée par la veuve de Isidore Blanchard, près de l'Eglise de Manchac,

2o. Un morceau de terre, borné par en haut par celle qui est ci-dessus décrite, et en bas par la terre de la veuve et les héritiers de Raphaël Landry, mesurant six arpents de face, par la profondeur qui peut légalement lui appartenir.

3o. Un morceau de terre de quatre arpents, dix huit toises de face, situé sur la même rive de la rivière et cinquante plus bas que les terres ci-dessus mentionnées, borné par en haut par la terre de Jean Baptiste Leblanc et par en bas par la terre de la Vve. de Ete Hebert, avec la profondeur qui peut légalement lui appartenir. Les trois terres ci-dessus mentionnées sont les mêmes qui ont été achetées par Elbert Woodward, le 31 Mars 1829, à la vente faite de la succession de Madame River, décédée Veuve Lessassier.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue au dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, payable à douze mois de terme, l'acquéreur donnant son obligation avec sécurité suffisante, portant dix pour cent d'intérêt par an, et hypothéqué sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
27 mars J. H. HOLLAND, Marshal.

DANS la Cour du District pour l'Etat Oriental de l'Etat de la Louisiane—Samuel Farrar contre le steam-boat Crozader G. Rowland contre le même, E. Burkhart contre le même, Eldrege Allin contre le même—En vertu de plusieurs ordres de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Cité, dans cette ville, jeudi, 19 du présent mois, à midi et demie la propriété ci après décrite, saisie comme appartenant à Richard Ferrel un des couteurs [illegible] dudit steam-boat Crozader, située dans les affaires ci-dessus mentionnées, savoir:

Un lot de terre situé dans la seconde municipalité de cette ville, mesurant 54 pieds 10 pouces de face à la rue Triton, sur cent trente un pieds et sept pouces sur la rue Hercules, cent vingt huit pieds du lot dudit terrain No. 2 qu'adjoint, et quarante huit pieds six pouces et quatre lignes dans la profondeur de la ligne du fond, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, daté le 9 août 1832 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, not. pub. Ledit terrain sera vendu sujet à un bail de cinq ans du 1er décembre dernier, à raison de $500 par an.

Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue au plus haut offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de terme, l'acquéreur donnant son obligation avec sécurité suffisante, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
3 avril J. H. HOLLAND, Marshal des Etats Unis.

AVIS.

ATTENDU que Jacques Charbonnet, ci-devant shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour l'annulation de ces cautionnements suivans, savoir:

1o. Une obligation datée du 25 février 1823, pour la somme de huit mille piastres, souscrite par lui, Jacques Charbonnet, et François Charbonnet sa caution.

2o. Une obligation datée du 13, janvier 1831, pour la somme de $15,000, souscrite par lui, et Jacques Adolphe Livaudais, et François Charbonnet, ses cautions.

3o. Une obligation datée du 10 février 1835, pour la somme de $15,000, souscrite par lui, et François Charbonnet, et Pierre Adolphe Charbonnet, ses cautions.

4o. Une obligation datée du 20 janvier, pour la somme de $15,000, souscrite par lui, et François Charbonnet, et Pierre Adolphe Charbonnet, ses cautions.

5o. Une obligation datée du 2 d[illegible] janvier 1837, pour la somme de $19,000, souscrite par lui, et Pierre Adolphe Charbonnet, et Adelar Charbonnet, ses cautions.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quarante vingt dix jours à compter de la date de la présente publication ou du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seront pas cancellées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 31me jour du mois de mars en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent trente huit, et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, la soixante deuxième.
E. D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Par le gouverneur
WM. C. C. CLAIBORNE,
4 avril—30 Secrétaire d'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut—Attendu que Joséphine Paul fondé de pouvoir de Marie Sophie Coquet a fait à cette Cour une pétition à l'effet de faire vendre la propriété ci-après décrite, et de faire confirmer la vente faite à la paroisse d'Orléans, [illegible] en date du 27 février de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834." Qu'il soit connu, et toutes personnes sont par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret, ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif au dix-neuvième jour de février de l'année 1838, en vertu d'un ordre de bref de vente dans l'affaire de W. C. Myne contre Charles Joubert, no. 9758 du docket de cette cour, à l'encontre de Joséphine [illegible] et Marie Sophie Coquet se sont rendues acquéreurs pour le prix de $9,275.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

La négresse Suzanne et ses trois enfants, Edward, Laborde et Philonise.
Nouvelle Orléans, 19 mars 1838
22 mars—3t 10 22 A. GUYOL, dép. greffier.

JURY DE POLICE.

NOUS prévenons le public que l'assèchement du 4ème district pour l'Etat, étant achevé, nous prions les personnes qui y sont intéressées à venir voir s'il n'est pas quelque réclamation qu'une erreur s'y rectifie. Ce district comprend la rue Plauche, le Chemin du Bayou, les Dévanons P. [illegible], Faubourg Clarck, Guerre, Casa Calvo, Bayou St. Jean, Bas du Bayou, Milneburg, Darcantel, Gentilly, Dounois, Montegut, Clouet, Poeyfarre, Montroeil, Loraide et Washington, et de l'autre bord du fleuve, comprenant le Faubourg Montroeil et [illegible] Le tableau sera déposé chez Bunel Cornu, Faubourg Montroeil, pendant 10 jours de 9 à 10 inclusivement, de 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après-midi.
BUKEL CORNU,
H. CANTRELLE,
9 avril—D LOUIS BERNOUDY.

MAGASINAGE DE COTON ET DE TABAC.

LE MISSISSIPPI PRESS peut recevoir en magasinage dans ses entrepôts à l'épreuve du feu, DIX MILLE BALLES DE COTON et CINQ MILLE BOUCAUTS DE TABAC, aux prix usuels. Les rues qui se trouvent au-dessus, et qui entourent ces entrepôts étant pavées, rend cet établissement accessible en tout temps. Les navires et les bateaux, de toute grandeur, peuvent charger et décharger immédiatement en face de la presse. 24 mars—1m

AUX CHARGEURS ET RECEVEURS DE TABAC.

LES magasins d'entrepôt de tabac, à l'épreuve du feu, recevront du tabac en magasinage, jusqu'au 1er. octobre prochain, à raison de 25 cents par mois par chaque boucaut. Tous ceux qui désireront que leur tabac soit de côté, et qui voudront s'assurer de la tare, pe[uvent] le faire, ayant des cercles et des presses à cet effet.

D'après la situation de ces magasins sur la Levée, il n'y aura aucun danger de feu, de crue, et conséquemment aucun risque ou dommage, soit en recevant ou chargeant.
JOHN DUGGAN,
20 mars—1m commissaire.

A VENDRE.

UNE habitation située dans la paroisse St. Charles, à huit lieues environ au-dessus de la Nouvelle Orléans et du même bord du fleuve mesurant [illegible] arpents de face au Mississippi, sur quarante arpents de profondeur. Il y existe plusieurs [illegible] qui pourrait augmenter à peu de frais La terre est très productive, bien boisée, et se trouve notée de cette valeur, pour un revenu certain. Pour les conditions, qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à
P. FOY.
Encoignure des rues St.-Louis et Bassin, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation à la Paroisse St Jacques. 5 mars

DEPOT DE CHARRETTES, BROUETTES, ROUES &c.

LE soussigné recevra désormais un assortiment complet de tous les ouvrages de charronnage, pour plantation et pour la ville, des ateliers bien connus de John Wood, à Philadelphie; consistant en charrettes lourdes et légères, roues de charettes de toutes grandeurs, diables pour enlever les pièces de charpente, brouettes, diables pour marchandises, haquets, brouettes couvertes à l'usage des steamers, &c &c.

Les articles sont maintenant en débarquement des navires Archer et Hercules de Philadelphie.
3 avril JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

Magasin de Papeterie et de Livres de la 3me. Municipalité.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir, rue des Champs-Elysées No. 23, entre les rues de la Levée et de la Victoire, en face de la maison des chars du Rail Road Pontchartrain, un magasin de Papeterie et de Livres, comprenant tout en général ce qui est requis pour ces diverses branches.

Ayant fait son apprentissage dans une des premières maisons de ce genre en cette ville, le soussigné espère, par son expérience, son activité et son intégrité, mériter le patronage qu'il sollicite en ce moment des habitans de la 3me. Municipalité et du public en général.

On trouvera chez lui constamment tous les articles relatifs aux susdites branches, et il se chargera aussi de tout ordre pour réliure, soit livres de comptoirs ou autres, et d'impressions de toute espèce.
7 nov HERMANN HANKEL.

CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur de prévenir le public que le départ de F. Lacroix est fixé au 10 avril prochain. Ils prient les personnes qui auraient des commandes à faire, de se transporter à leur magasin, rue de Chartres, No. 123, afin de lui transmettre leurs ordres, qui seront exécutés à la lettre.

Ils invitent, par le présent avis, ceux qui leur doivent de vouloir bien solder leurs comptes d'ici à cette époque
28 mars

A VENDRE.

UN lot de terre situé dans la paroisse d'Est Baton Rouge, à environ 6 milles derrière la ville de Baton Rouge. Ladite terre mesure 425 arpents de superficie, d'une terre du premier ordre pour la culture du coton, du sucre, &c. &c. Pour plus amples renseignements s'adresser à
DAVENPORT & GOURDAIN,
28 mars rue Conti No. 13

PLOMB DE BALTIMORE—1000 sacs plomb de Baltimore, en magasin à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.
3 avril rue de la Douane.

AVIS—[illegible] en vertu des règlemens de police de la paroisse de Jefferson et un avis d'un jury duement convoqué à cet effet, aux propriétaires du faubourg Delassize, possédant des propriétés faisant face aux rues Pleasant et Harmony, d'avoir à faire les fossés d'égout de chaque côté des dites rues en face de leurs propriétés respectives en laissant huit pieds de banquette, et ce dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, faute de quoi les dits fossés seront adjugés au rabais le 14 avril prochain sur les lieux, à dix heures précises, pour le compte des propriétaires.
Paroisse de Jefferson, le 26 mars 1838.
29 mars—10 R. BEAUVAIS, syndic.

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable police de cette paroisse et conformément à un avis public donné en date du 17 de ce mois, aux propriétaires ayant des propriétés face au chemin public dans les faubourgs Delassize, Plaisance, Bouligny, Bloomingdale, Greenville Carrollton, Hurlin, Shrewsbury et Germantown, situés dans cette paroisse, je procéderai en vente au rabais le 9 avril prochain, à dix heures précises du matin sur les lieux, les réparations à faire au dit chemin public en face des faubourgs susnommés, pour le compte des propriétaires.

La vente commencera au faubourg Delassize en remontant.

Paroisse de Jefferson, le 28 mars 1838.
29 mars—10 R. BEAUVAIS, syndic.

Partie marronne le 30 mars dernier, dans la nuit, la négresse nommée ANNAH, avec son enfant, petite mulâtresse, âgée d'environ un an. Elle était vêtue lors de son départ d'une robe d'indienne bleue brochée, sa taille est d'environ cinq pieds, six pouces; elle a une marque rouge à l'oreille gauche et est privée de la première phalange de l'index droit.

La récompense de $10 piastres sera donnée à celui qui la ramènera chez son maître, rue St-Pierre, No. 139, ou la logera dans une des geoles de la ville.

Les capitaines de steamboats et de navires, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toutes les rigueurs des lois.
10 avril—4 A. DLAHAY.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne dans la journée du 8 du courant la négresse JULIENNE, se faisant appeler Marie, âgée d'environ 20 à 21 ans, taille de cinq pieds 8 à 9 pouces, peau rouge et vilaine, grande bouche et lèvres épaisses, petits yeux, sourcils épais et très levés, vilaine dents. Elle était vêtue d'une robe de couleur brune à carreaux, mouchoir jaune à la tête et un mouchoir de couleur sur le cou; elle a les pieds excessivement larges, elle a une petite cicatrice sur le sourcil droit.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la conduira chez son maître, rue Dauphine encoignure Ste. Anne no. 139. 9 avril—3 3ps

$10 DE RECOMPENSE.

S'est absenté de chez le soussigné, il y a environ quinze jours, le nègre LOUIS, âgé de 30 ans, ayant le teint un peu clair et une tache à l'œil gauche, taille de 5 pieds 8 pouces; il était vêtu en drap gris. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera au No. 323, rue Royale, ou le logera dans une des geoles de cette ville.
9 avril—4 T. MOSSY Jr.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 16 février, un nègre nommé WILSON, âgé d'environ vingt ans, cinq pieds neuf ou dix pouces de haut, d'une mine douce, parlant l'anglais et un peu français, il sait bien lire et écrire en anglais; il était bien vêtu lors de son départ, il a une cicatrice sur la poitrine; il est marié, son nom est [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera chez moi ou le logera dans une des geoles. Toute personne est avertie de ne pas recevoir ce dit nègre sous peine d'être poursuivie.
27 mars—1m GEO. GORDON.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis trois semaines environ le nommé Antoine, se faisant appeler Antoine Dubourg, il est âgé d'environ 39 ans; taille d'environ 5 pieds 8 pouces, teint brun et portant quelquefois de la barbe; on ne se souvient pas de son vêtement, il a une marque, il porte de [illegible]

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le conduira dans l'une des geoles de cet Etat, ou chez ses maîtres.

Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
MANUEL FLERET,
16 mars—3 Ic VIRGIL PERREY
Faubourg Saulet, encoignure Camp et Melicerte

AUX EPAVES.

Il a été conduit chez le syndic du 5e district de la 1re municipalité

Une vache blanche ou poil suivant, marquée sur la cuisse droite S B ayant le corps [illegible] les quatre pieds rouges, étampée sur les cornes. Si cette vache n'est pas réclamée d'ici au 14 avril, elle sera vendue à l'encan conformément à la loi, par le soussigné chez lui, sur le chemin du Bayou, vis-à-vis M. Darcantel.
31 mars—3 p1/4 R. GUIGNAN, syndic.

AUX CHARPENTIERS DE NAVIRE.

UNE superbe batture de 300 pieds de face au fleuve à environ un mille au-dessous de ferry, très propre à des chantiers, à vendre par le soussigné.

Plus—Un superbe terrain rue Conti, mesurant 157 pieds environ à ladite rue, avec les édifices qui s'y trouvent. DIDION—Courtier
26 mars Passage de la Bourse

BINOCHE FRERES rue Royale No. 158, et encoignure Toulouse, ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'ils viennent de recevoir un grand choix de nouveautés, tel que soieries, écharpes, châles, fichus, gants, jabots, mouchoirs, gros de Naples [illegible] autres étoffes pour deuil les se proposent [illegible]. 16 fév.

LE soussigné, professeur des langues française, anglaise et espagnole, récemment arrivé en cette ville, offre ses services au public, soit comme traducteur de tout document, ou pour donner des leçons chez lui ou au dehors. Pour les références, s'adresser à MM. J. Robert & Co. No. 47, rue Bienville et à M. Edouard Barry, président de la Compagnie d'Assurance de l'Union, rue du Camp.
RALPH FUENTES,
20 mars No. 91, rue St.-Louis

J. B. BROSS,

CHIRURGIEN DENTISTE.
Bureau no. 43, rue du Canal.
16 mars—1ac

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! Tous à présent se découvrir et un grand nombre éviteraient cette crainte de s'exposer au ridicule et aux sarcasmes de leurs connaissances. [illegible] de ces personnes a recours pour éviter cette perte mème de la fortune [illegible] pas les cœurs généreux d'une jeunesse [illegible] le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chûte des cheveux et peu de bouteilles les rétablissent dans le même état. Il empêche aussi les cas et les lavures, empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les avancent en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables qui peuvent les procurer démontrent l'efficacité du Baume d'Oldrige.

Lisez la pièce suivante.

Mr. Robert Wharton, maire de Philadelphie a certifié la haute réputation des messieurs de l'e[illegible] nommés ci-après:

Les soussignés, par les présentes certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêche les cheveux de tomber, mais les restaure dans des cas où [illegible]
W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste,
Section St George, No 86, 5e rue Nord.
John P. Inglis—331 Arch st.
John D. Thomas, M. D.—163 Race st.
John S. Furey,—101 Spruce st.
Hugh McCurdy.—243 South 7th st.
John Gord Sr.—123 Arch st.

Les hommes ci-dessus qui ont certifié à porter permanent, sont bien connus de moi et ils sont bien et pleinement dignes de foi de ces qualités honorables, mais pourtant, il ne tient que de les voir dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par la présente que je connais très bien Messieurs J. P. Inglis, John S. Furey et Hugh McCurdy, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs, et que pleine et entière foi peut être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON,
Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume vernie d'une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seul agent pour l'Amérique et Fletcher St., près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New-York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union Aussi par Simmons, Hart & Co. Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

L'ART DE LA CALLIGRAPHIE

Enseigné dans sa pratique, avec tous ses ornemens, à l'Académie de DOLBEAR & BROTHERS, No. 8, rue de Chartres.

L'ENCOURAGEMENT général que leur méthode a obtenu, et les nombreuses demandes qui leur ont été faites pour apprendre cette science, les ont engagés à établir une manière permanente des académies dans les villes de New-York, de la N. Orléans et de Mobile, et ils ne négligeront rien pour accélérer les progrès des élèves dans la science de la Calligraphie. Les personnes qui auront souscrit à l'un de ces établissements, pourront fréquenter les autres sans aucune autre rétribution.

LES Dames et Messieurs sont invités à faire une visite à ladite Académie, où l'on peut leur faire voir, à toute heure du jour, des exemples de belle écriture courante et posée, ouvrage de personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans. Les dames peuvent se faire une belle main pour lettres et missives de tout genre, comme pour albums et morceaux d'expression née et délicate. Les messieurs y prendre une main courante et expéditive, pour leur faciliter les affaires à la tenue des livres. Cette qualité leur épargne une grande perte de temps passé à déchiffrer une écriture trop souvent illisible, et donnera aux commis une main rapide et élégante. Les personnes qui n'ont que quelques jours à passer dans cette ville recevront des soins tout particuliers.

Le nombre des leçons n'est pas limité; mais chacun de ceux qui se présenteront est sollicité de rester jusqu'à ce qu'il ait acquis une écriture aussi belle que l'on g[enre] d'affaires. Ceci est à la fois dans l'intérêt du maître et de l'élève.

Les dames qui le préféreront, pourront prendre leurs leçons chez elles. On peut se procurer à l'Académie des morceaux d'exécution, dessinés avec élégance.

N. B. On trouve dans la classe l'ouvrage de MM. Dolbear, intitulé: Science de la Calligraphie. Cet ouvrage est particulièrement destiné à ceux qui veulent apprendre seuls et aux écoles; aussi le livre d'exemples de Dolbear, pour les pensionnats de demoiselles, servant de supplément à la Science de la Calligraphie. 6avril

MUSIQUE NOUVELLE DE PARIS.

REÇU par le navire Richmond, du Havre, deux caisses de musique de Paris, consistant en:
Musique de l'Ambassadrice, pour chant;
do do pour piano seul;
do do auteur divers, 1 et 2 flûtes;
do do do 2 violons;
Quadrilles, do pour piano, } Musard
do mot-fodiers, do
Valses choisies de Strauss, do
Morceaux de chant du Chalet;
Partition do,
Divers morceaux nouveaux de Henri Herz, Kalkbrenner, Hunten, Schunke, Adam, Thalberg, Lemoine, &c; pour piano.
Romances nouvelles de Mlle. Puget et de feue Madame Malibran, Beriot
Album de Labarre;
Dernières pensées de Mme. Malibran, Beriot,
Album Musical;
Quatuors; Trios et Duos, pour divers instruments;
Morceaux d'harmonie;
Collection complète des symphonies de L. Van Beethoven, etc, etc. E. JOHNS & Co.
6 avril Encoig. St-Charles et Commune.

POUR ST. LOUIS.

Le beau bateau à vapeur GEORGE COLLIER, capitaine Bellingham, partira mercredi 11 du courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue de la Douane, ou à R. M. McGILL, 184, rue Tchoupitoulas.

Le George Collier prendra du fret pour tous les ports intermédiaires. 10 avril—2

POUR TUSCALOOSA & FLORENCE.

Le steamer Pennsylvanian, capitaine Payne, est à chaque instant attendu, ayant une grande partie de son fret engagé, il partira sans délai. Pour le reste de son chargement ou pour passage, s'adresser à FORSYTH & LIMERICK,
10 avril rue des Magasins No. 153

BATEAU POUR PASSAGERS.
Pour Louisville et Cincinnati,

Le steamboat splendide et fin marcheur ALBANY, capitaine Young, partira pour le port ci-dessus et les lieux intermédiaires le mercredi le 11 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagements, toutes ses chambres étant privées, s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS.

N. B. Le bateau ci-dessus est pourvu d'une pompe à incendie modèle et nouvelle, avec une quantité de tuyaux suffisante pour atteindre toutes les parties du bateau et est aussi muni de chaloupes propres à sauver la vie en cas d'accident 10 avril

POUR COLUMBIA ET FLORENCE,
Alabama et tous les débarcadaires sur la Rivière Tennessee,

Le bateau à vapeur de classe supérieure et d'un faible tirant d'eau BRIDGEWATER, capitaine W. H. Wright, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira mercredi le 11 courant, à 4 heures P. M. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagements, s'adresser à bord ou à COMSTOCK, HYDE & Co.
10 avril rue Poydras No. 18

BATEAU DE PASSAGE.
POUR ST-LOUIS, Alton et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bon marcheur UNITED-STATES, capitaine Jas. B. Hill, ayant une grande partie de son chargement engagé, et partira à bord, partira sans délai pour les ports ci-dessus. Pour fret de cinquante tonneaux ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane ou à BOGERT & HAWTHORN.
9 avril 22, rue Gravier.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le steamer NORTH AMERICA, capitaine Dobbin, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à FORSYTH & LIMERICK,
6 avril 135, rue des Magasins.

Le steamer JOHN MILLS, ayant engagé une barge, est prêt à recevoir en tout temps du fret au nouveau bassin, au bout de la rue Julia. Des ordres pour le fret pour la Mobile doivent être obtenus en s'adressant au comptoir de PIERCE, SHANNON & BROTHERS
5 avril rue des Magasins No 57

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le bateau à vapeur, bien connu, BOONSLICK, capitaine Petit, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son fret, s'adresser à bord ou à LAYET & AMELUNG,
27 mars 17, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE,
Bateau à vapeur paquebot régulier.

Le bateau à vapeur fin marcheur JOHN MILLS, capitaine John Mills, C. Batten, partira du bout du chemin à coulisses, au lac, chaque lundi, après l'arrivée des chars de midi et à son retour laissera la Mobile chaque jeudi. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagemens (chambres privées) s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
21 mars rue des Magasins No 57

PAQUEBOT REGULIER entre la Nelle-Orléans et la Mobile, touchant aux divers endroits intermédiaires.

LE bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Walker, commencera ses voyages réguliers le 1er. de mai prochain, et les fera régulièrement durant l'été, deux fois par semaine, en touchant à la Baie St-Louis, la Pass-Christiane, Biloxi, et ouest Pascagoula, en allant et en revenant, et règlera ses trajets de manière à débarquer les passagers, dans les différens endroits, dans le jour. L'ISABELLA, par son peu de tirant d'eau, sa marche rapide, et la manière élégante dont elle est construite, en outre de l'avantage d'avoir un capitaine expérimenté, fait espérer qu'elle obtiendra l'encouragement du public, pour l'agrément duquel rien n'y sera negligé.
WALKER, KNIGHT & Co.
No. 26, Nouvelle Levée.

N. B. L'ISABELLA prendra des passagers pour Boston, qu'au lac maintenant, et les débarquera dans un petit bateau qui sera tenu à cet effet à la barre.
13 mars W. K & Co. No le Levée.

POUR BATON ROUGE.
Et tous les ports intermédiaires,

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Galenian, capitaine E-[illegible], fera le trajet entre ces ports et les lieux intermédiaires, chaque semaine. Il est assuré comme un des premiers bateaux engagés dans la navigation du fleuve et prendra du fret comme de coutume aux plus bas prix. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
F. JOURDAN,
6 nov— rue Front Levee No. 7

PAQUEBOTS HEBDOMADAIRES
POUR LAFOURCHE

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Mariner, capitaine Chouvin, fera chaque semaine le trajet régulier entre ce port et La Fourche intérieure et les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN.

Le bateau à vapeur étanche et bien connu Revenue, capt. Moore, fera aussi constamment le trajet entre ce port, Lafourche intérieure et tous les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN.
16 nov— rue Front Levee No. 7

PERDU—Une montre de Lépine, pour femme, émaillée, et gravée sur le derrière, portant le no. 35,166, cadran en argent et bouton guilloché. Cette montre a été perdue de l'encoignure Conti et Chartres à la rue des Remparts, ou l'on suppose qu'elle a été laissée dans une voiture.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui rapportera cette montre au no. 25, rue Conti, ou donnera des informations tendant à la faire trouver. Les horlogers et autres sont requis de la retenir si elle leur est offerte 22 mars—

EN magasin et à vendre par le soussigné:—Vin blanc en tierçons; do rouge en barriques; do do en demi-barriques;
Vin rouge et blanc en caisses,
Cerises à l'eau de vie; fruits assortis à l'eau de vie, fruits au sirop et à sec; sardines à l'huile,
Eau de vie de Cognac et de champagne,
Absinthe fine; huile d'olive en paniers,
Liqueurs assorties; eau de fleurs d'oranger,
Vinaigre blanc; vin de champagne,
Jobennes [illegible] caisses; olopine
3 mars A. ST. GEORGE.

COLLEGE MEDICAL DE LA LOUISIANE.

A L'OUVERTURE annuelle de cette institution, qui a eu lieu le 29 du courant, le degré de Docteur en Médecine a été conféré aux personnes suivantes:

George Colmer, du comté de Pitt, Caroline du nord—Choléra comme science médicale.
Thomas F. Mitchell, du comté de Talladega, Alabama—Sur l'influence générale des bandages.
Samuel P. Smith, du comté d'Autaga, Alabama—Sur les menstrues
Abijah R. Reinhert, du comté de Marengo, Alabama—Sur les inflammations.
Samuel S. Simmons, du comté d'Autaga Alabama—Sur les maladies vénériennes phagédéniques.
Edwin Hughes, l'Ohio, sur les maladies des hanches.
Guy B. Ormand, du comté de Dallas, Alabama—Sur les fièvres endémiques de Dallas, dans les comtés de Perry et d'Autaga, Alabama
Samuel P. Baskins du Texas—Sur la sécrétion.
Lewis W. Byer, de Natchez, Miss—Sur le [illegible]
30 mars—d E. H. BARTON, M. D. Doyen

SUCRE—500 boucauts, à peu de distance de la ville.

AUSSI:
200 Paniers Champagne, marques supérieures;
150 Paniers Huile d'Olive,
200 Barils Vin de Ténériffe;
100 Caisses Absynthe Suisse, qualité supérieure,
En magasin et à vendre par
JOS. BARTHET,
28 mars 80, rue Toulouse.

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY.

Allen & Jaffray,

ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
NEGOCIANTS,
SAINT-LOUIS, MISSOURI,
FRONT STREET.

REFERENCES.
Messrs. J. & E. Walsh, E. & A. Tracey, Spragull & Ahrew, Glasgow Shaw & Co, McGunnegle & Way, Von Phul & McGill — St. Louis.
Layet & Amelung, J. & W. Dwyer — Nlle. Orléans.
21 février—

LES soussignés offrent à vendre, 500 sacs café vert, 400 cigares de la Havane,
12 barils vin doux de Malaga,
170 livres safran,
12 ballots tabac en feuilles,
60 barils thon mariné.
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
24 mars rue Toulouse No. 27

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON

Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers offices publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix seront modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans 13 fév—1an

GOUDRON &c.—300 barils goudron, 127 barils raisine, et 23 barils brai, en débarquement de la goëlette Wave et à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
3 avril rue de la Commune No. 61

BROUETTES—Une douzaine de superbes brouettes en fer, semblables à celles dernièrement reçues, maintenant en débarquement et à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
3 avril 16, rue de la Douane.

POUR GALVESTON (Texas),
Paquebot régulier,

La superbe brick, fin voilier, doublé cheville en cuivre, EMPRESARIO, capitaine Lingrope, partira jeudi, 12 du courant. Il est à son second voyage, et a été construit à Baltimore, expressément pour faire les voyages réguliers du Texas, il a de beaux emménagemens pour 24 passagers de chambre; les liens des matelas en crin, et la chambre est des mieux installée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SAMUEL RICKER Jr.
10 avril 36, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.

La goëlette LIBERTY, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Wedge, pour fret de 280 barils. S'adresser à
COOLIDGE & PLIMPTON,
10 avril 60, rue Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe PLATINA, capitaine Duncan, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
9 avril 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise A. I. HERCULES, capitaine Marks, pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord en face de l'hôtel de la Monnaie ou à
9 avril JAMES REED & Co.
38, rue de la Commune.

POUR PENSACOLE.

La goëlette fine voilière, D. Mo[illegible], capitaine Bowe, partira pour le lieu susdit, le 12 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou nouveau bassin, ou à
HEFFORD & SORGENFREY,
9 avril rue de la Commune No. 34

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe Duc d'Orleans, capitaine Richardson, pour le reste de son fret de 500 balles, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
9 avril 93, rue de la Commune

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe OTRANTO, capitaine London, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 9 avril R. GRONING & Co.

A FRETER.

Le brick fin voilier COMET, du port de 116 tonneaux ou 550 barils. Pour les conditions s'adresser à bord ou à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
9 avril rue Toulouse No 27

POUR MATANZAS.

La goëlette WATER WITCH, capitaine Dupeire, partira mercredi, 11 du courant, pour passage seulement s'adresser
A. CAPDEVIELLE & Co.
9 avril 19, rue Toulouse.

POUR VELASCO, Brazoria & Columbia.

La goëlette paquebot régulier JAMES CALDWELL, capitaine Noyes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Jefferson, ou à J. G. ROWLAND,
9 avril 47, Vieille Levée.

POUR GALVESTON.

Annahuac, Harrisburg et Houston

La goëlette paquebot KOSCIUSKO, capitaine Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. G. ROWLAND,
9 avril 47, Vieille Levée.

POUR NORFOLK & RICHMOND—

Une goëlette [illegible] pour le port susdit. Pour fret de 2[illegible] s'adresser à
WOOD & SIMMONS,
9 avril 22, [illegible]

POUR LE HAVRE.

Le navire [illegible] capitaine Hatton, partira sous peu [illegible]
7 avril rue de la Commune No. 34

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire fin voilier, [illegible] Powhattan, capitaine McCerren, [illegible] pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE
7 avril rue de la Commune No. 93

A VENDRE OU A FRETER

La goëlette VIRGIL, [illegible] en cuivre, capitaine Marseiller, [illegible] environ 500 barils. Pour les conditions [illegible]
7 avril R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.

La goëlette américaine WILLIAM & MARY, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu de jours; pour le reste [illegible] ou passage, s'adresser à A. Gorrako, [illegible] 72 ou à A. Capdevielle & Co, rue Toulouse 19.
6 avril

POUR SAVANNAH.

La goëlette fine voilière CLARA, capitaine Corell, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à WOOD & SIMMONS,
6 avril 22, rue Poydras

POUR BOSTON.

Le brick HIRAM, fin voilier, capitaine Bacon, a besoin de 300 barils pour compléter son chargement, s'adresser à
J. B. BAILEY,
6 avril 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le navire MATTAKASETT, classé A1, capitaine Drew, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE,
6 avril No. 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire TRANSIT, classé A 1, capitaine Winsor, partira sous peu. Pour le reste, s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
4 avril 93, rue de la Commune

A VENDRE.

Le brick RUBY, du port de 119 tonneaux, bien monté en chaînes et câbles, [illegible] se trouve amarré au chantier de Mrs. Harrod & H[illegible] de l'autre bord du fleuve, près du ferry. Pour les conditions s'adresser à QUARLES Co.
5 avril rue de la Douane No. 24

POUR NEW-YORK.

Le brick VIRGINIA, capitaine Burgess, est en chargement, pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret d'environ 200 barils, ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD.
5 avril rue Poydras No. 24

POUR NEW-YORK—Nouvelle Ligne.
Paquebot Régulier pour Lundi 16 avril

Le navire KENTUCKY, capitaine S. Bunker, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à
FRANKLIN, AMES & Co,
3 avril 48, rue du Camp

POUR NEW YORK.

La goëlette FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 baril, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, vis à vis la rue Jefferson, ou à SAM. RIKER,
3 avril 36, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Hands Line.

Le navire ARCHER, capitaine Marstred, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à son bord, au rangée après le chemin de fer Pontchartrain, ou à
JAMES D. DENEGRE,
3 avril 16, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL,

Le navire supérieur et fin voilier CHARLES HENRY, capitaine E. K. Smith, ayant sa cargaison engagée, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
3 avril rue de la Commune No. 61

POUR NEW-YORK.

Le brick paquebot FRANCES ASHBY, capitaine Ashby, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
KIDDER & HEAD.
31 mars 24, rue Poydras

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre INCA, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour fret ou passage, s'adresser à 31 mars J. FRATS & FILS.

Boucauts de tabac, peuvent être envoyés pour Liverpool, par le navire EXCHANGE de première classe, si l'on s'adresse de suite à
H. & W. ANDERSON,
31 mars rue Tchoupitoulas No. 54

POUR LIVERPOOL,

Le navire bien connu et fin voilier RICHMOND, capt. Winnship, partira sous peu. Pour passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à L. H. GALE
30 mars rue de la Commune No 93

A VENDRE OU A FRETER

Pour St. Yago de Cuba. [illegible]
La goëlette américaine MOTTO, du port de 455 barils. S'adresser à
ACAPDEVIELLE & Co,
27 mars 19, rue Toulouse

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] fin voilier, BOLIVAR, classe A 1, capitaine Pemberton, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 350 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
26 mars LEVI H. GALE 93 rue de la Commune.

DEMANDE.

On a besoin d'un bon navire pour Philadelphie ou New-York, s'adresser à
WILLIAM G. HEWES & Co,
19 mars Rue Natchez.

DEMANDE.

On a besoin d'un navire pour Philadelphie S'adresser à
WILLIAM G. HEWES & Co.
1[illegible] mars Rue Natchez

A VENDRE ou à fréter, pour St-Yago de Cuba, la goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & Co.,
16 mars rue Toulouse, No. 19.

POUR NEW-YORK.

La goëlette TEXAS, fine voilière, capitaine Barker, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret, d'environ 100 barils s'adresser à
J. B. BAILEY,
22 mars 14, rue Bienville.

ON DEMANDE

UN navire pour apporter environ 300 boucauts de sucre, à Baltimore. S'adresser à
HARRISON, CLEGG & Co.,
22 mars rue de la Douane.

A VENDRE.

Une BELLE TERRE, située à la Passe Christiane, à un arpent du beau wharf de M. Garnier, ayant une petite maison bâtie dessus; un four et une petite cuisine. Cette terre a un arpent de face, sur 40 de profondeur.

PLUS:

Le No. 2 ilet 25, situé à Mandeville, près de Mr. Davis, ayant 166 pieds de face sur le lac, sur 100 de profondeur, divisé en lots. Le tout peut être vendu ensemble. Pour les conditions, s'adresser au No. 374, rue Bourgogne.
27 mars MONTFORT.

A VENDRE A L'AMIABLE.
UNE HABITATION située sur le Bayou Vert, et remontant le Canal des Attakapas mesurant seize arpents de face, sur quarante arpens de profondeur; une des plus belles cyprières de la Louisiane. Il se trouve sur la dite habitation, deux moulins à planches, l'un à vapeur de première force, et autre inclinée, l'acquéreur aura le privilège du ferry, soit ou quatre bâtisses se trouvent sur l'habitation et une ou quatre cents arpents de cyprès pour mâts de l'oncles. Pour les conditions s'adresser à Donald ouvrier, ou Dr. J. D. Arbonneaux. 1er fev—6m 3pm

A LOUER—Une maison rue des Grands Hommes, près de l'Esplanade. S'adresser à 28 mars R. BRUGIER.

TOILE A VOILE DE RUSSIE—144 balles de différentes qualités, reçue par le navire Kentucky et à vendre par A. QUERTIER & ALBERT,
6 avril—5 26, rue St. Louis.

TRAITES sur New York, à vendre par
28 mars CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TERMS OF T[illegible]

Subscription. Twelve Dol[lars] per annum, payable annu[ally] [illegible] weekly [illegible]

[illegible]